



**Conseil d'Administration du 14 décembre 2015**

**Résolution n° 2015/41 – CA**

**Projet Alpages sentinelles (2015-2018)**

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2016 adopté au Conseil d'administration du 14 décembre 2015,

Vu le rapport présenté par le directeur au conseil d'administration du 27 février 2015,

- approuve la participation du Parc au programme « Alpages sentinelles » porté par l'IRSTEA et qui répond à l'orientation 1.1 « Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions » et à l'objectif 6 « Renforcer la gestion des ressources agropastorales » de la charte.
- approuve la mise en œuvre de ce projet multipartenarial pour un montant total de 923 783,77 € HT sur 3 ans (1<sup>er</sup> mai 2015 – 30 avril 2018)
- approuve les termes du partenariat avec l'IRSTEA, formalisés dans la convention de partenariat signée le 26 mai 2015
- approuve les actions conduites par le Parc national des Écrins dans le cadre de ce projet collectif : suivi de la phytomasse et des conditions climatiques, suivis de végétation, estimation de la ressource pastorale, journées annuelles de restitution et édition de documents de communication, contribution aux livrables du projet, animation et gestion du projet.
- approuve le plan de financement du programme et la participation du Parc national des Ecrins à hauteur de 22 935€ dans l'autofinancement du projet (masse salariale)

Ressources	Montant HT	Taux
Europe - FEDER POIA	398 553,17 €	43,0 %
État- FNADT	225 000 €	24,0 %
<b>TOTAL subventions publiques</b>	<b>623 553,17 €</b>	<b>67,0 %</b>
Autofinancement IRSTEA	246 258,56 €	27,0 %
Autofinancement PNE (22 935€) et PNV	53 972,04 €	6 %
<b>Total</b>	<b>923 783,77 €</b>	<b>100%</b>

Le président du conseil  
d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER